REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 80-226 du 20 Août 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 20 Août 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin;
- VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 80-209 du 25 juillet 1980, chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juillet au 31 Août 1980.

D'ECRETÉ: ..

Article 1er. - Pour compter du 20 Août 1980, le Camarade Manasse AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Août 1980

Pour le Président de la République, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations: PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MPSAE-MIEPSP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-